

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1990)

**Rubrik:** Afrique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

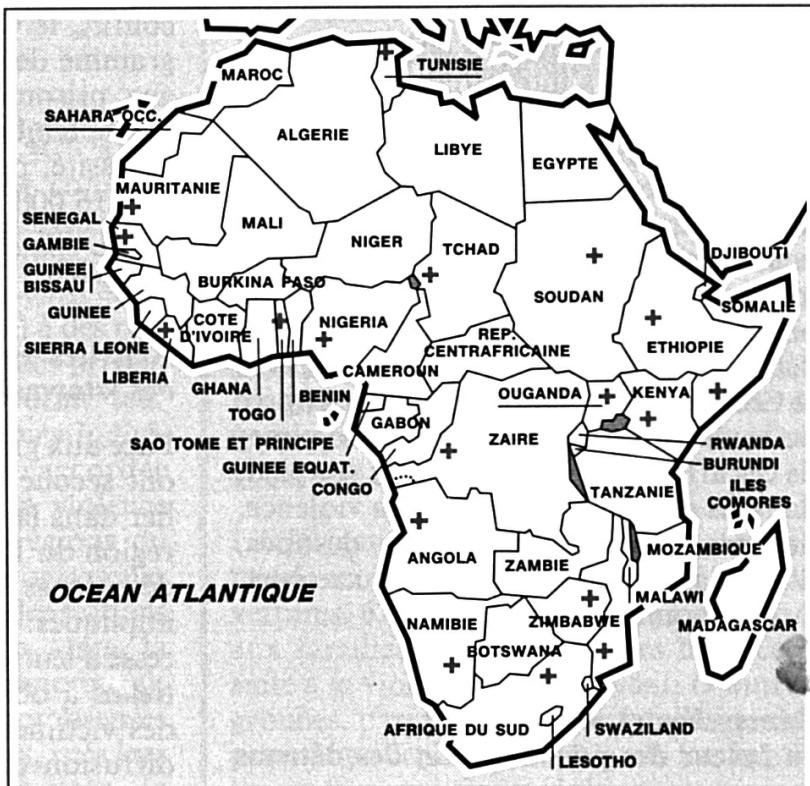
**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ACTION SUR LE TERRAIN

# AFRIQUE

*La vulnérabilité de l'Afrique face aux conflits s'est encore aggravée en 1990, malgré les profonds changements intervenus en Afrique du Sud et l'accession de la Namibie à l'indépendance. Les guerres ont continué de ravager le continent, faisant des milliers de morts et de blessés, alors que des millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays, ou ont cherché refuge à l'étranger. Plusieurs pays ont été en proie à de graves tensions internes, tandis que des conflits internes ont éclaté, d'abord au Libéria, puis au Rwanda, bouleversant ces petits pays et déstabilisant l'ensemble de leur région.*



*Au début de 1990, le CICR comptait dix délégations opérationnelles en Afrique: Addis-Abeba, Kampala, Khartoum, Luanda, Maputo, Mogadishu, Nairobi-Lokichokio, N'Djamena, Pretoria et Windhoek. Plus tard dans l'année, des délégations ont été ouvertes à Monrovia et Kigali, afin de répondre aux besoins humanitaires apparus au Libéria et au Rwanda. Le CICR dispose également de délégations régionales à Dakar, Harare, Kinshasa, Lagos, Lomé et Nairobi. Celles-ci ont été impliquées très largement dans les opérations du CICR, en raison des changements qui ont marqué l'année 1990.*

*Le budget des opérations du CICR pour le continent africain, approuvé à la fin de 1989, avait initialement été fixé à 180 015 300 francs suisses, mais, compte tenu des suppléments budgétaires et des appels de fonds spéciaux, il a atteint 218 445 600 francs suisses à la fin de l'année. Les dépenses du CICR en Afrique en 1990 se sont finalement élevées à 149 561 300 francs suisses, le taux de réalisation des programmes ayant été plus faible que prévu, en raison des difficultés opérationnelles importantes rencontrées.*

## *Afrique australe*

### **AFRIQUE DU SUD**

L'aggravation des troubles dans les «townships» a entraîné un accroissement des besoins humanitaires en 1990, tandis que l'agitation s'intensifiait au Natal et s'étendait à d'autres régions. Les actes de violence se sont d'abord manifestés le long de la côte de l'océan Indien, pour atteindre ensuite les «townships» autour de Johannesburg, puis la région du Cap. Des milliers de personnes ont perdu la vie ou ont été blessées et de nombreuses maisons détruites. Le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, s'est efforcé de soulager les souffrances des victimes de ces affrontements en mettant sur pied, dans les régions affectées par la violence, des programmes d'assistance destinés, d'une part, aux familles et, d'autre part, aux personnes déplacées.

#### **Démarches et activités en faveur des prisonniers et des détenus**

En 1990, le CICR a poursuivi ses démarches afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues en vertu de l'«Internal Security Act», ainsi qu'à l'ensemble des personnes arrêtées pour des actes liés aux troubles et incarcérées dans des lieux de détention relevant du ministère de la Justice ou du ministère de la Loi et de l'Ordre. Les négociations en vue d'obtenir l'autorisation de visiter ces détenus, ainsi que les détenus condamnés, n'avaient pas abouti à la fin de l'année.

En janvier, les délégués du CICR ont visité des prisonniers de sécurité détenus par les autorités du Transkei (que les autorités sud-africaines considèrent comme un pays indépendant). Les délégués y ont visité sept prisonniers de sécurité (dont l'un était en cours de jugement) dans une prison placée sous l'autorité du Conseil militaire du Transkei.

Un accord étant intervenu le 6 août, entre le gouvernement sud-africain et l'ANC<sup>1</sup> au sujet d'un plan de libération des prisonniers incarcérés en relation avec le conflit, le CICR a mis sur pied un programme de secours spécialement destiné aux prisonniers libérés qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre: des produits de première nécessité, pour un montant total d'environ 16 000 francs suisses, leur ont été remis afin de faciliter leur réinsertion dans la société.

#### **Activités en faveur de la population des «townships» et des zones rurales**

Face aux graves flambées de violence qui ont secoué les «townships» (en particulier dans la province du Natal et dans la région du Reef), le CICR a multiplié les démarches auprès de tous les groupes impliqués: les délégués ont rappelé sans cesse à leurs interlocuteurs les règles essentielles à observer afin d'épargner la vie des victimes innocentes. Les activités de diffusion ont été intensifiées.

#### **Assistance en faveur des familles de prisonniers**

L'assistance en faveur des familles de prisonniers condamnés, soit en vertu de l'«Internal Security Act», soit pour des actes liés aux troubles, a constitué l'un des principaux domaines d'activité du CICR. L'aide fournie avait pour but d'éviter de graves difficultés matérielles pour la famille dont un membre était détenu. En moyenne, 220 familles ont bénéficié, chaque mois, de l'assistance du CICR sous forme de bons à échanger contre des vivres; en outre, la délégation a pris en charge les frais de transport d'environ 400 personnes pour leur permettre de rendre visite à un parent détenu.

---

<sup>1</sup> African National Congress.

L'Agence de Recherches du CICR à Pretoria a assuré la transmission de 171 messages Croix-Rouge, provenant principalement de personnes ayant un membre de leur famille dans un pays en guerre (en Angola, par exemple).

### **Programmes d'assistance en faveur des familles**

Dans la province du Natal, le CICR a axé son activité sur un programme conjoint CICR/Croix-Rouge sud-africaine, consistant à distribuer des secours alimentaires et non alimentaires (tels qu'ustensiles de cuisine, jerricans et couvertures) à des personnes déplacées et à des familles privées du soutien de celui qui assurait leur revenu. Les cas étaient examinés individuellement et l'aide n'était accordée qu'une seule fois. En 1990, la violence gagnant peu à peu d'autres régions du pays, le CICR a lancé des programmes similaires, conjointement avec des sections régionales de la Croix-Rouge, dans la région du Reef (près de Johannesburg), ainsi qu'au Transkei, où de nombreuses familles de travailleurs migrants, tués lors des affrontements survenus près de Johannesburg, se trouvaient dans le besoin.

### **Programmes en faveur des réfugiés mozambicains**

Les réfugiés fuyant le conflit du Mozambique ont continué à arriver par milliers en Afrique du Sud, entrant dans ce pays par les «homelands» du Gazankulu et du Kangwane. Bien que les autorités sud-africaines ne leur reconnaissent pas le statut de réfugié, le CICR les a recensés, par le canal de trois comités de secours créés dans les «homelands», et leur a distribué du savon, des couvertures et des ustensiles de cuisine. Les réfugiés bénéficient de cette assistance pendant les trois mois qui suivent leur arrivée. La délégation a également effectué, à plusieurs reprises, des démarches auprès des autorités à propos

d'attaques ou d'allégations de mauvais traitements dont auraient été victimes certains réfugiés mozambicains, et afin de s'assurer que ces personnes n'étaient pas victimes d'arrestations arbitraires ou de mesures d'expulsion.

### **Programmes d'assistance en faveur des personnes déplacées**

Tout au long de l'année, le CICR a assisté les personnes déplacées en raison des flambées de violence, notamment à la suite des affrontements entre les partisans de l'ANC et ceux de l'Inkatha. Cette aide, remise aux personnes ayant fui les régions secouées par les troubles, consiste en couvertures, vivres, ustensiles de cuisine et trousse de premiers secours, et n'est accordée qu'une seule fois.

La délégation a distribué environ 33 tonnes de secours (colis de vivres, 4 772 couvertures, 674 assortiments de cuisine, etc.) aux familles et aux personnes déplacées suite à la violence au Transvaal. D'autres groupes, parmi lesquels des familles et des personnes déplacées du Natal, les familles de victimes de la violence au Transkei, ainsi que des réfugiés mozambicains, ont reçu plus de 40 tonnes de secours dans le cadre de programmes similaires.

### **Coopération avec la Société nationale**

En novembre, le CICR et la section régionale du Duf Transvaal de la Société nationale ont lancé des programmes d'assistance dans les «townships» et les zones rurales; en outre, un cours de formation en premiers secours a été organisé dans les «townships», qui a été suivi par plus de 400 personnes.

Le CICR a encouragé la Croix-Rouge sud-africaine à développer encore ces programmes. Enfin, le CICR a apporté un soutien financier à la Croix-Rouge du Transkei qui dépendait dans une large mesure de l'aide extérieure.

## **ANGOLA**

Les combats se sont intensifiés en 1990 en Angola, en proie à un conflit interne depuis 15 ans, rendant cette année particulièrement difficile pour la population civile. Les personnes vivant sur le Planalto (hauts plateaux du centre du pays) ont été parmi les plus touchées, ainsi que celles dans le Sud-Est de l'Angola où, pour la troisième année consécutive, une grave sécheresse et des précipitations irrégulières ont perturbé la production vivrière.

En juin, le CICR a soumis aux parties en conflit un mémorandum dans lequel il proposait différentes manières d'étendre son action à l'ensemble du territoire angolais.

Au milieu de l'année, les deux parties au conflit ont accepté, pour des raisons humanitaires, de permettre au CICR de transporter des marchandises et du personnel entre les zones tenues par l'UNITA<sup>1</sup> et celles sous contrôle gouvernemental, ainsi qu'entre d'autres pays et l'Angola. Cela représentait également un progrès important sur le plan logistique car, pour la première fois depuis de nombreuses années, il était possible d'atteindre le Planalto par la route. Le CICR a donc organisé, en octobre, puis en novembre, des convois routiers, ainsi que des vols à bord de petits avions, afin d'acheminer des secours et du matériel médical de Namibie à Cunene et Cuando Cubango, de la côte à Huambo (sur le Planalto) et du Planalto à Likwa, dans le Sud-Est de l'Angola.

En décembre, les opérations engagées par le CICR dans l'ensemble du pays, ont été temporairement suspendues à la demande des parties au conflit. A la fin de l'année, le CICR poursuivait ses pourparlers, dans l'espoir de pouvoir reprendre ses activités.

<sup>1</sup> Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

### **Activités en faveur des prisonniers et des détenus**

La délégation de Luanda a poursuivi ses démarches auprès des autorités, afin d'obtenir l'accès à diverses catégories de prisonniers, telles que définies dans l'offre de services du CICR présentée en juin 1989, c'est-à-dire les personnes détenues pour des raisons de sécurité ou pour des raisons liées au conflit. A la fin de 1990, l'accès à ces prisonniers n'avait toujours pas été accordé au CICR.

### **Agence de Recherches**

En 1990, l'Agence de Recherches de Luanda a retrouvé la trace de 704 personnes et a apporté son aide à 392 autres dans le cadre de regroupements familiaux. Ceux-ci ont exclusivement concerné des personnes devant être transférées d'une zone contrôlée par le gouvernement à une autre, aucun transfert n'ayant eu lieu entre zones UNITA et zones gouvernementales. En outre, 1 183 messages Croix-Rouge ont été acheminés, la plupart d'entre eux entre des personnes vivant en Angola ou avec des Angolais vivant en Namibie.

### **Activités médicales**

Tout au long de 1990, les programmes médicaux du CICR ont permis d'assister des personnes vivant sur les hauts plateaux du centre et dans le Sud-Est de l'Angola. Le personnel médical présent sur le Planalto et dans la province de Cunene a donné ou supervisé des consultations dans les dispensaires locaux; la délégation a assuré l'évacuation de plus de 2 500 blessés et malades de villages isolés vers les hôpitaux de district. Dans le cadre du Programme élargi de vaccinations (PEV), les délégués ont également organisé la vaccination des femmes et des enfants contre six maladies infantiles.

Sur le Planalto, le CICR a continué à gérer deux centres orthopédiques, l'un à

Bomba Alta, l'autre à Kuito. Au total, 1 575 prothèses ont été fabriquées (859 patients équipés) et près de 1 700 paires de béquilles produites. En outre, plus de 1 800 réparations importantes ont été faites en cours d'année sur des prothèses. Le personnel orthopédique du CICR s'est également rendu dans les autres régions du pays, afin de venir en aide aux personnes ayant perdu l'usage de leurs membres suite au conflit. Un ingénieur sanitaire du CICR a travaillé toute l'année sur le Planalto, forant de nouveaux puits et veillant à la propreté des sources qui alimentent en eau les villages assistés par le CICR. Ces travaux d'assainissement réalisés par la délégation ont permis l'an dernier à des milliers de personnes de bénéficier d'un approvisionnement en eau plus fiable.

### Assistance en faveur de la population civile

Au début de l'année, afin de lutter contre la malnutrition grave constatée dans de nombreuses régions du Planalto, le CICR a principalement axé ses efforts, en attendant la récolte d'avril, sur les distributions de secours alimentaires d'urgence. La situation s'était aggravée du fait de l'épuisement du sol, les paysans n'ayant accès qu'à peu de terres cultivables en raison des mines et de l'insécurité.

Avec la récolte principale d'avril, la délégation a été en mesure de ralentir le rythme des distributions générales de vivres, tout en poursuivant d'autres programmes agricoles (y compris dans le Sud-Est), ainsi que l'assistance médicale et les activités de recherches.

Parmi la trentaine de communautés de la région couvertes par le CICR sur le Planalto, un grand nombre ont été touchées par la famine au début de 1990. Un taux de 30% de malnutrition grave a été constaté au sein de la population de certaines communautés. C'est pourquoi, en début d'année, la délégation a acheminé plus de

3 300 tonnes de secours alimentaires sur le Planalto, touchant chaque mois près de 130 000 personnes. Le CICR a, par ailleurs, ouvert cinq centres de réhabilitation nutritionnelle à Ganda, l'une des localités les plus durement touchées. Ces centres ont accueilli jusqu'à 1 900 personnes par jour et des centaines d'enfants souffrant de malnutrition grave ont été ainsi sauvés.

Les quantités de secours alimentaires distribuées ont été réduites, passant d'une moyenne mensuelle de plus d'un millier de tonnes durant les quatre premiers mois, à environ 90 tonnes au milieu de l'année, après la récolte principale d'avril.

Une nouvelle augmentation est intervenue en novembre, avec 681 tonnes, juste avant que le CICR ne soit obligé de réduire les distributions de vivres en décembre, lorsque ses opérations ont été interrompues.

De mai à août 1990, des semences ont été distribuées à 72 000 familles vivant sur le Planalto, afin de permettre l'ensemencement des *nacas*; ces champs, irrigués par des cours d'eau, permettent la production de vivres hors-saison (saison sèche). Quelques mois plus tard, de septembre à novembre, la délégation a remis à environ 200 000 habitants du Planalto des semences destinées aux *lavras*, champs arrosés uniquement par les pluies qui, en fait, assurent l'essentiel de la production vivrière du Planalto.

Peu avant la fin du premier semestre, la délégation a distribué des couvertures, ainsi que d'autres secours non alimentaires, à 117 000 personnes sur le Planalto, en prévision de la saison froide.

Vers la fin de l'année, le cycle des pénuries de vivres s'étant à nouveau manifesté sur le Planalto, le CICR a recommencé les distributions générales de secours alimentaires. Il a également lancé un programme à Cuando Cubango. De septembre à décembre, plus de 1 195 ton-

nes de nourriture ont été distribuées à 120 000 personnes. Début décembre, les autorisations nécessaires ne lui ayant pas été accordées par les parties au conflit, le CICR a été contraint de stopper les distributions générales de vivres sur le Planalto — au moment même où la mauvaise saison culminait.

### **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Le ministère angolais de la Défense et le CICR ont organisé, début avril, un séminaire sur le droit de la guerre, à l'intention d'une quarantaine d'officiers de l'armée angolaise.

Des publications et des «spots» radiophoniques ont été réalisés dans le cadre des programmes de diffusion destinés au grand public.

Le CICR, conjointement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a apporté son appui au centre de soins primaires pour enfants de Macolocolo, à Huambo, qui a ouvert ses portes en janvier. En outre, une déléguée de l'Agence centrale de Recherches a collaboré étroitement avec la Société nationale, notamment dans les provinces, afin d'améliorer le service de recherches de la Croix-Rouge angolaise; les résultats ont été mitigés. Le CICR a également fourni à la Société nationale de la nourriture, comme soutien à son programme de transfusion sanguine, ainsi que des secours matériels.

### **Logistique**

Le début des opérations à travers les lignes et les frontières, en octobre, a permis au CICR d'organiser — pour la première fois en sept ans — des convois routiers entre Lobito et le Planalto et de transporter des secours et du personnel de Namibie vers le sud et le Sud-Est angolais. Avant l'ouverture de ces routes, il n'existe virtuellement qu'un seul moyen de transpor-

ter des marchandises jusqu'au Planalto, ainsi qu'entre les divers *municípios*: l'avion.

Alors même que les transports par route étaient possibles à la fin de l'année, ils restaient sujets à des autorisations temporaires, selon une procédure très détaillée de notification préalable; de plus, ces autorisations ne concernaient que certaines régions. C'est pourquoi il était impératif, pour le CICR, de garder une flotte minimale en service, ceci, en outre pour maintenir les communications avec le Sud-Est de l'Angola.

### **Sud-Est angolais**

En janvier, les délégués du CICR ont vu, dans le cadre des activités de l'Agence de Recherches, 235 prisonniers en mains de l'UNITA; en octobre, ils ont effectué une visite complète à 206 prisonniers. Au début de l'année, le CICR a pu, pour la première fois, assurer la transmission de messages Croix-Rouge entre des personnes se trouvant en zones UNITA et leurs familles vivant dans les zones sous contrôle du gouvernement. Pour la première fois également, des soldats de l'armée gouvernementale en mains de l'UNITA ont pu échanger des messages Croix-Rouge avec les membres de leurs familles.

Dans la province de Cuando Cubango, la délégation du CICR comprenait une équipe médicale, basée à l'hôpital de Luangundu, et composée d'un médecin généraliste, d'une sage-femme et d'une infirmière; un chirurgien du CICR a été envoyé en renfort au moment où le nombre de patients était particulièrement élevé. Le CICR a également fourni des médicaments et une aide technique à d'autres hôpitaux et dispensaires de la région.

En avril, mai et juin, le CICR a distribué des semences à 26 000 personnes qui avaient fui les combats de la région de Mavinga; quelque 4 000 personnes déplacées originaires de cette même région ont

également reçu des vêtements et des couvertures. Des semences, des outils et d'autres secours non alimentaires ont, par ailleurs, été remis aux populations vivant près des frontières zambienne et namibienne.

## MOZAMBIQUE

Au Mozambique, le CICR a poursuivi, en 1990, ses activités dans différents domaines. La délégation a développé ses visites dans les prisons, contribué à l'organisation d'un cours spécialisé pour les orthopédistes locaux, enfin ouvert une sous-délégation à Xai-Xai et un bureau à Chimoio. Outre l'activité déployée localement par la délégation de Maputo et les quatre sous-délégations, les délégués ont effectué des missions d'évaluation dans les zones contrôlées par le gouvernement (provinces de Tete, Niassa, Cabo Delgado et Inhambane) dans lesquelles le CICR n'a pas de présence permanente. En revanche, une grande partie des activités sur le terrain, tant dans le domaine des secours que dans le domaine médical (en particulier les activités menées dans des zones sous contrôle de l'opposition ou dans les zones contestées), ont été suspendues ou réduites pendant plusieurs mois d'affilée, en raison des contraintes imposées par la sécurité ou parce que la RENAMO<sup>1</sup> n'avait pas accordé les autorisations nécessaires. Cependant, malgré ces limites, le CICR a continué tout au long de l'année d'apporter une assistance matérielle et médicale aux victimes du conflit sur le terrain.

Dès la mi-novembre 1989, le CICR avait été contraint de cesser les transports par la route pour des raisons de sécurité. En janvier 1990, après que la RENAMO eut réaffirmé son intention de respecter le personnel, les véhicules et les avions du CICR la délégation a recommencé à utiliser les

routes et les voies fluviales; le CICR a en outre ouvert une sous-délégation à Xai-Xai, afin de couvrir la province de Gaza.

Les délégués ont suivi l'évolution de la situation dans les zones sous contrôle de la RENAMO à l'intérieur des provinces de Nampula et Zambezia; ils ont constaté des besoins importants en secours non alimentaires, tels que des fournitures médicales.

Début juin, au cours d'une évaluation effectuée dans des zones sous contrôle de la RENAMO dans la province de Zambezia, deux délégués ont été empêchés de regagner leur base pendant trois semaines pour des raisons de sécurité. Ils ont alors poursuivi leurs évaluations dans les territoires sous contrôle de la RENAMO jusqu'au 19 juin, date à laquelle ils ont pu retourner à Quelimane.

En juillet, l'opposition a demandé au CICR de réduire ses opérations d'assistance sur le terrain, tout en commençant des pourparlers avec l'institution au sujet de ses moyens d'action dans le pays. La délégation a dès lors arrêté toutes les missions d'évaluation, ainsi que toutes les activités d'assistance matérielle et médicale dans les zones sous contrôle de la RENAMO et dans les régions faisant l'objet d'attaques. Parallèlement, les entretiens se sont poursuivis avec des représentants de la RENAMO à l'étranger. L'action d'assistance du CICR a pu continuer dans le reste du pays, via la Société nationale et différentes institutions.

En septembre, le président de la République populaire du Mozambique, Joaquim Alberto Chissano, a été reçu au siège du CICR à Genève, où il a eu des entretiens avec le président du CICR, ainsi qu'avec des membres du Comité.

Quelque temps plus tard, le gouvernement et la RENAMO ont engagé des négociations: celles-ci ont abouti notamment, début décembre, à un accord sur les questions humanitaires et, spécifiquement, sur

<sup>1</sup> Résistance nationale mozambicaine.

le rôle du CICR. Aux termes de cet accord, les parties réaffirment qu'elles autorisent le CICR à apporter une assistance humanitaire à tous les Mozambicains, où qu'ils se trouvent au Mozambique, et elles s'engagent à respecter le personnel, les installations et l'emblème du CICR.

### **Visites aux personnes détenues**

En 1990, comme en 1988 et 1989, le CICR a obtenu l'accès aux lieux de détention administrés par le «SNASP»<sup>1</sup>. Dès le mois de février, le CICR a également pu visiter des prisonniers condamnés qui avaient été transférés des prisons du «SNASP» dans des prisons civiles (administrées par le ministère de la Justice). Le transfert de ces prisonniers a débuté après que les tribunaux eurent recommencé à examiner leur cas. Cependant, lors des visites, en 1988, 1989 et pendant une grande partie de 1990, les délégués n'ont pas pu voir les prisonniers dont les cas se trouvaient au stade de «l'instruction préparatoire»; ils ont, en revanche, reçu les noms de ces détenus, comme prévu dans un accord passé entre la délégation et le gouvernement. Le CICR a poursuivi les négociations afin d'obtenir l'accès à ces prisonniers et a finalement obtenu les autorisations nécessaires en octobre. Ceci représente un réel progrès dans le domaine des activités de protection. Pour la première fois, les délégués ont pu prendre des mesures en vue d'améliorer les conditions de détention de cette catégorie de détenus et ont pu les aider à rétablir le contact avec leurs familles.

Les délégués du CICR ont visité 755 personnes, incarcérées dans 15 lieux de détention relevant des ministères de la Sécurité ou de la Justice. Ils ont enregistré 382 prisonniers qu'ils voyaient pour la première fois.

---

<sup>1</sup> Service national de Sécurité du peuple, dépendant du ministère de la Sécurité.

### **Visites aux personnes détenues par l'armée**

La délégation a continué à demander l'autorisation de visiter les personnes arrêtées en relation avec le conflit et détenues par l'armée, mais ses démarches n'ont pas abouti.

### **Assistance en faveur des prisonniers et des détenus**

Les délégués de l'Agence de Recherches et le personnel médical du CICR ont poursuivi régulièrement leurs activités dans les prisons visitées par la délégation. Les spécialistes en hygiène ont veillé à ce que l'approvisionnement en eau potable soit assuré et que les lieux de détention disposent de systèmes d'égouts appropriés; le CICR a, par ailleurs, procédé à des distributions de secours lorsque cela a été nécessaire. Au moment de leur libération, les prisonniers ont reçu des colis contenant notamment de la nourriture.

### **Agence de Recherches**

Une grande partie des messages Croix-Rouge, dont le bureau Agence de Maputo a assuré la transmission, ont été échangés entre les détenus visités par les délégués du CICR et leurs familles. La Société nationale a réalisé la plus grande partie du travail sur le terrain, en collaborant étroitement avec le personnel du CICR, afin de résoudre les cas de recherches et de distribuer les messages. En 1990, 174 cas de recherche ont été résolus et 2 723 messages Croix-Rouge ont été distribués par le CICR ou la Société nationale.

### **Activités médicales**

Le CICR a évacué sur les hôpitaux des chefs-lieux de provinces 243 malades et blessés vivant dans des zones isolées; il a apporté son soutien à l'infrastructure médicale locale, en fournissant des médicaments de base, des vivres et autres secours; il a déployé des activités dans le domaine sanitaire dans les villages et les

prisons, construisant des latrines et assurant l'approvisionnement en eau potable. Le personnel médical a pris part à toutes les visites de prisons et a contrôlé l'état des prisonniers sur le plan médical et nutritionnel.

Les avions du CICR ont assuré le transport, dans les zones isolées, des employés du ministère de la Santé, ainsi que de plus de 35 tonnes de matériel médical.

### **Programme orthopédique**

Le CICR a continué à gérer quatre centres orthopédiques, situés à Maputo, Beira, Quelimane et Nampula. Deux d'entre eux ont été dotés d'installations permettant d'héberger les patients. Un cours de formation spécialisé a été organisé à l'intention des orthopédistes locaux et, à Beira, un atelier a été spécialement construit dans le cadre de ce programme de formation.

La production de prothèses s'est maintenue au même niveau dans les quatre ateliers orthopédiques du CICR, alors que le nombre de réparations effectuées sur des prothèses a augmenté de 25% par rapport à 1989. Dès le mois d'août, l'atelier de Maputo a commencé à utiliser du polypropylène pour la fabrication des jambes artificielles. Ce matériau, en effet, s'est révélé plus résistant et plus sûr que la matière plastique utilisée dans le passé pour les prothèses. Cette technique a ensuite été adoptée par les trois autres ateliers.

En 1990, les quatre ateliers orthopédiques du CICR ont assuré la production de 784 prothèses et équipé 362 patients. Ils ont également fabriqué 1 966 paires de bâquilles et 34 fauteuils roulants; 390 réparations importantes ont été effectuées sur des prothèses.

Le personnel orthopédique des ateliers du CICR s'est rendu dans d'autres régions du pays, afin d'assister les handicapés vivant dans des districts éloignés ou isolés.

### **Programme de formation**

En collaboration avec l'Institut des Sciences et de la Santé de Beira, le CICR a mis sur pied un cours de formation de niveau intermédiaire, étalé sur une période de trois ans et demi et destiné à une quarantaine de stagiaires mozambicains. Cinq stagiaires angolais ont également suivi cette formation. Ce cours, commencé en avril, avait pour but de rendre le Mozambique graduellement autonome dans ce domaine, par l'instruction de personnel d'encadrement local qui puisse reprendre la gestion des centres orthopédiques après le départ du personnel expatrié.

### **Assistance à la population civile**

Le programme d'assistance du CICR visait en priorité les groupes les plus vulnérables de la population, les personnes déplacées et des institutions; le plus souvent, il a été réalisé en collaboration avec la Société nationale. Le volume des distributions de secours a été progressivement réduit, passant d'une moyenne mensuelle d'environ 230 tonnes au début de l'année, à une moyenne d'environ 65 tonnes à fin 1990. A ce moment-là, en effet, d'autres organisations étaient en mesure de couvrir la plupart des besoins en matière de distributions générales de nourriture, dans les régions où le CICR pouvait intervenir.

### **Distributions générales de vivres**

Des évaluations nutritionnelles ayant révélé de graves besoins en matière de secours alimentaires à Nipiode et Mucuaba, près de Ile (province de Zambezia) en janvier, le CICR a commencé des distributions générales de vivres en faveur de quelque 15 000 personnes. Cette assistance s'est poursuivie en mai; en juin, le CICR a fourni une aide alimentaire à un autre groupe de 4 000 personnes à Nampevo.

### *Institutions et populations déplacées*

Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge du Mozambique, le CICR a apporté son soutien, sur une base régulière et dans l'ensemble du pays, à des institutions, telles que des établissements médicaux, des orphelinats, des centres accueillant des cas sociaux et des rapatriés en transit. En outre, le CICR et la Société nationale ont distribué des secours alimentaires et non alimentaires aux personnes qui avaient été contraintes de fuir leurs villages suite à des attaques.

Au total, le CICR et la Société nationale ont distribué environ 1 780 tonnes de secours, constitués de maïs, de haricots et d'huile (1 500 tonnes) et de savon, de couvertures et de vêtements (140 tonnes).

### **Diffusion**

Tout au long de l'année, le CICR a organisé des conférences sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge, à l'intention de milliers de personnes: membres de l'armée et de la police, mais aussi civils, responsables du Parti et membres de la Croix-Rouge. La délégation a eu recours à d'autres moyens d'information pour atteindre le grand public, tels que des émissions radio en portugais et dans un certain nombre de langues locales. Une grande partie des activités de diffusion ont été menées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge du Mozambique.

La délégation a organisé plusieurs séminaires consacrés au droit de la guerre, au droit international humanitaire et aux principes de la Croix-Rouge. Les participants étaient des représentants de différents ministères (Défense, Sécurité, Justice et Intérieur), ainsi que des instructeurs de la Police mozambicaine.

### **Coopération avec la Société nationale**

La Croix-Rouge du Mozambique a participé à la quasi-totalité des activités du CICR en 1990. En effet, les activités

déployées dans les zones contrôlées par l'opposition (c'est-à-dire celles menées exclusivement par des délégués du CICR) ont été extrêmement limitées, en raison de la situation décrite plus haut. Le CICR a assuré la formation du personnel de la Société nationale dans les domaines de l'Agence de Recherches et des premiers secours.

## **NAMIBIE**

En Namibie, le CICR a déployé l'essentiel de ses activités dans la région frontalière du nord, dans le cadre de l'action d'assistance aux personnes affectées par le conflit en Angola. Vers la fin de l'année, la délégation a également mis en place l'infrastructure logistique nécessaire pour ses opérations à travers la frontière, vers le sud et le Sud-Est de l'Angola.

En mars, le président du CICR s'est rendu en Namibie, afin de prendre part aux cérémonies marquant l'accession du pays à l'indépendance. A cette occasion, il a eu des entretiens avec de nombreux responsables politiques, dont les présidents ou chefs d'Etat de l'Angola, du Congo, de l'Egypte, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Yougoslavie et de la Zambie.

### **Démarches et activités en faveur des prisonniers et des détenus**

De janvier à avril, le CICR a visité, à quatre reprises, des personnes incarcérées dans trois lieux de détention: huit prisonniers ont été vus, certains étant des prisonniers de sécurité, d'autres affirmant être des soldats de l'UNITA.

En outre, le CICR a effectué des démarches auprès des autorités pour assurer la protection des personnes arrêtées en tant qu'immigrants illégaux dans la Bande de Caprivi.

Le CICR a distribué des secours, pour un montant d'environ 62 600 francs suis-

ses, aux détenus et aux familles d'anciens prisonniers. Ces dernières ont reçu une aide sous forme de 1 244 bons à échanger contre des vivres.

L'Agence de Recherches en Namibie a résolu les cas de 640 personnes recherchées et assuré la transmission de 1 771 messages Croix-Rouge, principalement entre des réfugiés angolais et leur famille.

### Réfugiés angolais

Le CICR a distribué 3 tonnes de secours (vivres et couvertures, notamment) à des Angolais réfugiés dans le nord de la Namibie, ainsi qu'à des enfants en traitement à l'hôpital d'Oshakati, à des patients du «Rundu State Hospital», et à d'autres groupes de personnes dans le besoin.

### Diffusion

Les activités de diffusion se sont intensifiées vers la fin de l'année, la délégation ayant alors commencé à organiser des séances à l'intention des militaires à Oshakati, ainsi qu'à l'Ecole militaire des Forces armées namibiennes et à la Base militaire d'Osona à Windhoek.

### Coopération avec la Société nationale

Le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont suivi conjointement les efforts de développement de la «Croix-Rouge namibienne», visant à sa reconnaissance comme Société nationale et futur membre du Mouvement.

## *Afrique centrale et occidentale*

### **LIBÉRIA**

Le conflit qui a éclaté à la fin décembre 1989 dans la province de Nimba, dans le nord du pays, s'est étendu peu à peu, gagnant la capitale au cours du premier semestre de 1990 et provoquant la fuite d'un nombre croissant de réfugiés. En janvier 1990, le CICR a ouvert une délégation à Monrovia pour mener une action d'assistance à l'intérieur du pays. L'institution a également installé des bureaux de recherches en faveur des Libériens réfugiés dans les pays voisins, en Côte-d'Ivoire et en Guinée, puis, plus tard, en Sierra Leone. Les délégations régionales du CICR ont apporté leur aide aux Sociétés nationales des pays limitrophes qui avaient à faire face à l'arrivée de réfugiés.

Au milieu de l'année, Monrovia, assiégée par les forces rebelles, a été le théâtre d'événements dramatiques, au moment où les forces de deux factions rivales de l'opposition armée — le Front national patriotique du Libéria (NPLF), de Char-

les Taylor, et le Front national patriotique indépendant du Libéria (INPLF), de Prince Johnson, — ont échoué dans leur tentative visant à s'emparer de la capitale, défendue par les Forces armées du Libéria, commandées par le Président Doe.

Le CICR a alors organisé dans la capitale des centres de protection pour les groupes vulnérables, mais l'un de ces centres a été brutalement attaqué à la fin du mois de juillet (*voir ci-dessous*). Les conditions de sécurité à Monrovia se sont à tel point dégradées que la délégation s'est trouvée dans l'impossibilité d'agir. Le 30 juillet, le CICR a lancé un appel à toutes les parties au conflit, leur demandant de respecter l'intégrité physique et morale de la population et exprimant sa préoccupation devant la gravité des actes commis à l'encontre des civils à Monrovia. Le CICR a retiré ses délégués de la capitale début août.

Après la fermeture de sa délégation de Monrovia, le CICR a poursuivi son

action, entreprise début avril, dans les régions du Libéria contrôlées par le NPFL. Fin octobre, des assurances ayant été reçues quant aux conditions de travail et de sécurité dans la capitale, la délégation de Monrovia a été rouverte.

### **Protection de la population civile: le CICR face à une terrible tragédie humaine**

Le conflit avait déjà pris un caractère ethnique depuis le début de l'année, dressant les populations Mano et Gio contre l'ethnie du Président Doe, les Krahns. La situation militaire étant dans l'impasse, la tension s'est amplifiée dans la capitale, où de nombreuses personnes ont été victimes d'attaques, en mai, juin et juillet, en raison de leur appartenance ethnique. Ces civils, et d'autres avec eux, se sont alors rassemblés dans une vingtaine de centres d'hébergement installés dans des églises, des écoles et des ambassades, de différents quartiers de la ville.

Au mois de juin, constatant la nécessité de protéger la population, le CICR et la Croix-Rouge du Libéria avaient placé sous la protection de l'emblème de la croix rouge cinq centres devant accueillir des groupes vulnérables dans la capitale. Pendant trois semaines, ces centres ont permis d'héberger, de soigner et de nourrir jusqu'à 6 000 personnes qui se trouvaient en grand danger en raison de leur origine ethnique.

Aux premières heures de la matinée du 30 juillet, des hommes armés ont fait irruption dans l'Eglise luthérienne, l'un des centres placés sous la protection de la Croix-Rouge: ils ont ouvert le feu causant des centaines de morts. Peu après, le CICR a été forcé de quitter Monrovia: en effet, le manque total de respect du droit international humanitaire et de l'emblème de la croix rouge avait rendu toute action impossible dans la capitale. Malgré l'appel du 30 juillet, le CICR est resté absent de Monrovia pendant trois mois.

### **Visites aux personnes détenues**

Le CICR a continuellement tenté d'obtenir, par des négociations avec toutes les parties en présence, l'accès aux personnes détenues en relation avec le conflit. En décembre, il a reçu l'autorisation de visiter, à Monrovia, 18 prisonniers du NPFL en mains de l'ECOWAS/ ECOMOG<sup>1</sup>. Les civils internés par le NPFL pendant le conflit constituaient un autre sujet de préoccupation: fin décembre, le CICR a obtenu l'accord du NPFL pour visiter les ressortissants libériens et étrangers internés.

Le CICR a fourni environ quatre tonnes de secours, dont trois tonnes de vivres pour les détenus.

### **Agence de Recherches**

En début d'année, le CICR a ouvert une Agence de Recherches à Monrovia, ainsi que des bureaux de recherches dans différentes villes où avaient afflué un grand nombre de réfugiés libériens: à Nzerekore (Guinée), à Man (Côte-d'Ivoire), puis à Freetown (Sierra Leone).

La fermeture, pendant trois mois, de la délégation de Monrovia, avait rendu quasiment impossible la poursuite des activités dans le domaine de l'Agence, le CICR n'étant plus présent dans la capitale. Compte tenu des circonstances, le CICR a envoyé copie de toutes les demandes de recherches à tous ses bureaux de recherches ayant des activités en faveur des réfugiés libériens dans la région. A la fin de l'année, l'Agence de Recherches du CICR a repris ses activités de part et d'autre de la ligne de front, et le nombre de messages Croix-Rouge échangés a augmenté en conséquence, de même que le nombre de cas de recherches résolus.

Au total, en 1990, les bureaux de recherches du CICR à Monrovia, Man et Free-

---

<sup>1</sup> Economic Community of West African States/ Economic Monitoring Group, (Groupe d'observation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest).

town ont résolu 209 cas et assuré la transmission de 5 027 messages Croix-Rouge.

### Activités médicales

Tout au long de 1990, le CICR a distribué du matériel médical aux hôpitaux et aux postes de premiers secours situés à Monrovia et dans les zones sous contrôle du NPFL. Il a également remis du matériel au service médical de l'ECOMOG, dès que celui-ci a été mis en place à Monrovia en septembre, ainsi qu'au dispensaire de la Croix-Rouge du Libéria à Kakata.

Vers la fin de l'année, la capitale libérienne a connu de très graves problèmes sur le plan sanitaire, notamment pour l'approvisionnement en eau de ses quelque 300 000 habitants. En novembre et décembre, le CICR a maintenu sur place une équipe sanitaire pour rétablir cet approvisionnement en eau potable, nettoyer la ville et enterrer les morts.

Le montant total du matériel médical fourni par le CICR au Libéria en 1990 a atteint 152 288 francs suisses.

### Secours

Au début de l'année, le CICR a fourni de la nourriture, ainsi que d'autres secours, aux personnes déplacées en raison du conflit qui avait surgi dans le nord du pays. Le front progressant vers le sud, l'assistance a été distribuée de part et d'autre de la ligne de front. Après la fermeture provisoire de la délégation de Monrovia, le CICR a continué à distribuer des secours aux personnes déplacées dans les régions rurales du pays, avant de reprendre ses distributions de secours en faveur des groupes vulnérables dans la capitale.

## RWANDA

Lors de l'éclatement des hostilités dans le nord du Rwanda en octobre 1990, une

équipe du CICR est arrivée dans ce pays moins de 24 heures après les premières informations signalant les incidents, et a fourni une dizaine de tonnes de secours d'urgence (des vivres, essentiellement) aux hôpitaux et aux personnes déplacées, par le canal de la Croix-Rouge rwandaise. Les délégués ont entamé une série de visites aux personnes arrêtées en relation avec les événements du 13 octobre. A la fin de l'année, ils avaient vu 5 341 prisonniers dans 27 lieux de détention (dont 18 dépendaient du ministère de la Justice, huit de la gendarmerie et un de l'armée). Au cours de ces visites, les délégués ont distribué quelque trois tonnes de secours (vivres, produits de nettoyage, jerricans, vêtements et matériel éducatif). Le CICR a également assuré la transmission de 3 550 messages Croix-Rouge au Rwanda.

Avant les événements, la délégation de Kinshasa avait effectué une série de visites au Rwanda (*voir sous «délégations régionales»*).

## TCHAD

Au Tchad, la délégation du CICR a poursuivi les efforts déployés en vue d'obtenir l'accès aux prisonniers de guerre libyens détenus par le gouvernement de Hissène Habré; elle a également été active dans les domaines de l'orthopédie et de la diffusion.

### Démarches et activités en faveur des prisonniers de guerre

Tout au long de 1990, comme au cours des deux années précédentes, le CICR a continué à demander l'accès à tous les prisonniers de guerre libyens détenus par le gouvernement tchadien. Face à l'échec de ses efforts répétés, le CICR a adressé, en janvier, un mémorandum aux Etats parties aux Conventions de Genève, leur demandant de faire respecter, à l'égard de ces prisonniers, les dispositions de la III<sup>e</sup> Convention de Genève.

Cependant, à l'exception de 53 prisonniers de guerre libyens visités en mars 1990, le CICR n'a pas été autorisé à visiter les quelque 1 000 autres prisonniers capturés par les forces tchadiennes dans les derniers mois de 1986 et en 1987. Les 53 prisonniers visités l'ont été en prévision de leur rapatriement lequel n'a, en fait, pas eu lieu sous le gouvernement Habré; jusqu'au changement de régime, aucun autre prisonnier n'a été vu par le CICR, ce qui constitue une violation manifeste des dispositions des Conventions de Genève.

Après la chute du gouvernement Habré, en décembre, les prisonniers libyens (dont les 53 vus en mars) ont été libérés, puis rapatriés ou transférés dans d'autres pays, sans que les délégués aient pu s'entretenir avec eux pour s'assurer de leur volonté.

Fin décembre, des délégués du CICR ont visité un groupe de 594 prisonniers qui avaient été transférés à Kamina, dans le sud du Zaïre, à bord d'avions affrétés par le gouvernement américain. Des délégués se sont également rendus en Libye, pour y visiter un autre groupe d'anciens prisonniers qui avaient été rapatriés directement du Tchad au début du mois de décembre.

La délégation de N'Djamena a établi des certificats de détention en faveur de personnes qui avaient été visitées par des délégués du CICR à la fin des années 70 et 80. En 1990, 138 demandes pour de tels certificats de détention sont parvenues au CICR. Par ailleurs, l'Agence de Recher-

ches a transmis des messages Croix-Rouge émanant des 53 prisonniers libyens visités en mars par les délégués: l'un des prisonniers a reçu une réponse, transmise par courrier normal.

### **Activités médicales**

Les techniciens en orthopédie du CICR ont continué de travailler au centre orthopédique de Kabalaya, à N'Djamena, contribuant à la formation du personnel local, ainsi qu'à la production de prothèses, d'orthèses et de béquilles. Le centre a assuré la fabrication de 214 prothèses et de 118 orthèses (respectivement 101 et 71 patients équipés); il a, en outre, fabriqué 146 paires de béquilles et procédé à 165 réparations importantes sur des prothèses.

### **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Au cours du premier semestre, le CICR et la Croix-Rouge du Tchad ont organisé des dizaines de séances de diffusion, touchant 30 000 personnes (journalistes, écoliers, étudiants, fonctionnaires et membres de la Croix-Rouge) dans tout le sud du pays. Dès le mois de juillet, la délégation a graduellement remis l'ensemble de l'équipement, de la documentation et du matériel de diffusion à la Société nationale, celle-ci devant reprendre l'entièvre responsabilité de ce programme dès janvier 1991.

En outre, le CICR a aidé la Société nationale à mettre sur pied un centre devant accueillir les «enfants de la rue» de N'Djamena et favoriser leur intégration.

## ***Afrique orientale***

---

### **ÉTHIOPIE**

Une fois encore, le nord de l'Ethiopie a été, en 1990, le théâtre de violents combats qui ont fait de nombreuses victimes. Le conflit armé et les tensions se sont

aggravés au fil des mois. En février, le port de Massawa a changé de mains à l'issue d'une importante bataille, ce qui a eu pour conséquence d'isoler la capitale de l'Erythrée, Asmara, qui ne pouvait désormais être atteinte que par avion.

Plus au sud, de graves affrontements ont été signalés à moins de 150 kilomètres de la capitale. Des combats se sont déroulés non loin de Dessié (province du Wollo) et de Bahr Dar (ville située dans la province septentrionale du Gojjam, près du lac Tana).

En 1990, après un an et demi d'absence, le CICR a repris des activités chirurgicales dans le nord de l'Ethiopie. Suite au retrait du personnel médical étranger, fin 1989/début 1990, les chirurgiens, anesthésistes et infirmières spécialisées étaient en nombre tout à fait insuffisant dans l'ensemble du pays. Le CICR a donc envoyé des équipes chirurgicales, des équipements, des médicaments, ainsi que d'autres secours, à trois hôpitaux généraux (Bahr Dar, Dessié et Asmara), tous situés à proximité du front.

Sur le plan humain, les conséquences du conflit ont été dramatiques: plus de 150 000 familles déplacées ou séparées par les combats, des milliers de prisonniers détenus, soit par des groupes rebelles, soit par le gouvernement. En outre, le nombre des victimes des combats ne cessait de croître. La presse a régulièrement fait état de violations du droit international humanitaire par les combattants: civils victimes de mauvais traitements, bombardements massifs des villes et villages, notamment. Par ailleurs, il y avait toujours en Ethiopie quelque 760 000 réfugiés venus du Soudan et du nord de la Somalie.

### Activités en faveur des prisonniers et des réfugiés

De multiples démarches ont été entreprises par le CICR auprès des différentes parties au conflit, dans le but d'obtenir l'autorisation de visiter les milliers de membres des forces armées éthiopiennes capturés par l'EPLF<sup>1</sup> et le TPLF/

<sup>1</sup> «Eritrean People's Liberation Front».

EPRDF<sup>2</sup>, ainsi que les prisonniers politiques détenus par le gouvernement. Ces démarches n'ont pas abouti.

Dès juillet 1990, le CICR a participé au rapatriement, de Boroma (nord-ouest de la Somalie) à Babile (Ethiopie), de réfugiés éthiopiens qui avaient fui vers la Somalie lors des événements de l'Ogaden, dans les années 1970. Alors que, ces dernières années, la région de Babile avait été épargnée par les combats, les Ethiopiens qui avaient fui en Somalie s'y sont trouvés bloqués en raison du conflit dans le nord-ouest de ce pays. Le CICR a fourni les moyens logistiques et techniques nécessaires pour leur transport, en coopération avec le HCR<sup>3</sup> et d'autres agences. Les Sociétés nationales des deux pays concernés ont, elles aussi, participé à l'opération de rapatriement. Fin septembre, quelque 3 300 réfugiés avaient ainsi regagné l'Ethiopie. Après une interruption de trois mois, due à la précarité de la situation, un nouveau convoi a pu être organisé par le CICR, fin décembre, et plus de 500 réfugiés supplémentaires ont ainsi été rapatriés.

Travaillant en étroite collaboration avec la Société nationale, l'Agence de Recherches du CICR à Addis-Abeba a pu résoudre 813 demandes de recherches, concernant principalement des réfugiés somaliens vivant dans des camps en Ethiopie. Aucune action n'a pu être réalisée en faveur des victimes du conflit interne, le CICR n'ayant pas été autorisé à intervenir des deux côtés de la ligne de front.

### Activités médicales

#### Assistance chirurgicale

Trois hôpitaux généraux, dépendant du ministère de la Santé, ont été contraints

<sup>2</sup> «Tigrean People's Liberation Front»/«Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front».

<sup>3</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

d'agrandir leurs services de chirurgie, en raison de l'arrivée massive de militaires et de civils blessés au cours des premiers mois de 1990. Outre les soins aux blessés de guerre, ces hôpitaux ont assuré des services chirurgicaux à la population (près d'un million de civils) vivant près des villes d'Asmara, Bahr Dahr et Dessié. A la suite d'une évaluation conduite en juin, le CICR a affecté une équipe chirurgicale complète à l'hôpital de chacune de ces trois villes, dans lesquelles il a ouvert des sous-délégations. Au total, les équipes chirurgicales ont pratiqué plus de 2 500 interventions. En outre, la sous-délégation d'Asmara a apporté son appui à la Société nationale, vers la fin de l'année, afin que les groupes vulnérables (environ 10 000 familles) disposent de quantités suffisantes d'eau potable.

#### ***Programme orthopédique***

La délégation a poursuivi son assistance technique au centre de rééducation de Debré Zeit et renforcé sa coopération avec le centre orthopédique d'Addis-Abeba. En outre, les techniciens prothésistes du CICR ont apporté leur soutien aux centres orthopédiques d'Asmara et d'Harar. Un nombre important de réfugiés somaliens ont été traités dans ce dernier centre. Au total, les centres de Debré Zeit et d'Addis-Abeba ont fabriqué 750 prothèses et 202 orthèses (566 et 146 patients équipés respectivement); 12 000 paires de béquilles ont été produites, ainsi que 123 fauteuils roulants; 83 réparations importantes ont été réalisées sur des prothèses.

Les activités orthopédiques déployées au centre de rééducation de Debré Zeit sont basées sur un accord, signé en juin 1989 entre la Croix-Rouge éthiopienne et le CICR, aux termes duquel celui-ci fournit un soutien matériel et technique au centre.

#### ***Diffusion et coopération avec la Société nationale***

Le CICR a organisé au mois d'octobre des séances de diffusion à l'intention de

la Brigade des forces spéciales de la Garde présidentielle. Tout au long de l'année, le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne ont organisé conjointement des conférences dans les provinces du Wollo, Shoa, Gojjam, Sidamo et Hararghe, touchant des dizaines de milliers de soldats, de militaires, de fonctionnaires, de responsables du parti, ainsi que le grand public.

Aux termes d'un accord signé le 19 juin entre la Société nationale, le ministère de la Santé et le CICR, le personnel de la Croix-Rouge éthiopienne a joué un rôle-clé dans le programme chirurgical réalisé par le CICR, dès le mois de juin, dans le nord de l'Ethiopie, fournissant un appui essentiel (gestion de la banque du sang et soutien du service d'ambulances, notamment) et facilitant les contacts avec les autorités.

## **OUGANDA**

En 1990, le CICR a développé ses activités de protection en Ouganda; il a mis sur pied, pour une période d'un mois, un poste de premiers secours doté de moyens chirurgicaux afin de soigner les blessés du conflit du Sud-Soudan; il a réalisé un important programme d'assistance en faveur de 85 000 personnes déplacées, regroupées dans des camps près de Kumi. La délégation de Kampala est également intervenue en faveur des victimes du conflit du Rwanda, en participant au rapatriement, depuis Kigali, de 214 Ougandais (dont 52 enfants) et en apportant une aide temporaire aux réfugiés dans la région frontalière.

Dans diverses régions du pays, notamment celles de Gulu et Soroti, où la population civile était encore affectée par le conflit interne, les activités du CICR ont été interrompues ou perturbées pendant plusieurs mois, soit en raison des conditions de sécurité, soit faute d'avoir obtenu les autorisations nécessaires. Au début de l'année, le CICR a été contraint de sus-

prendre ses activités sur le terrain dans la région de Soroti, où il maintenait une sous-délégation, en raison des restrictions extrêmement rigoureuses qui lui étaient imposées pour des raisons de sécurité. Ces entraves ont été levées à la mi-juin et l'action du CICR a pu reprendre dans la région. D'avril à octobre, de graves incidents de sécurité dans le nord et le nord-est ont contraint la sous-délégation de Gulu à réduire ses activités sur le terrain et axer ses efforts sur les visites aux prisonniers, ainsi que sur l'assistance aux personnes dans la ville même.

Le président du CICR s'est rendu du 24 au 27 mars en Ouganda, où il a rencontré de hauts responsables du gouvernement et de la Société nationale. Au cours de cette visite, le président du CICR a insisté sur la nécessité impérative d'éviter de reléguer les programmes d'assistance à l'arrière-plan dans l'attente de solutions aux problèmes internationaux ou internes; il a par ailleurs déclaré que le CICR était préoccupé par le nombre croissant de cas d'abus de l'emblème constatés dans le monde entier.

Le président du CICR a également rencontré le président de l'Ouganda et abordé la question de la ratification, par ce pays, des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

### Visites aux prisonniers

Tout au long de l'année, les délégués du CICR ont visité, dans les prisons civiles ougandaises, des personnes arrêtées et détenues en relation avec le conflit armé ou pour des raisons liées à la sécurité de l'Etat. En janvier, le CICR a reçu l'autorisation de visiter toutes les personnes détenues en relation avec le conflit interne en cours ou pour des raisons de sécurité, et dont un certain nombre étaient détenues dans des casernes militaires. Ces visites ont été interrompues en février à la demande des autorités. Au terme de longs pourparlers, l'accès aux casernes militai-

res a été à nouveau autorisé en octobre, mais seulement pour des visites aux détenus civils et aux militaires condamnés. Les négociations visant à obtenir l'accès aux soldats non encore condamnés se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. En outre, tout au long de 1990, les délégués ont visité régulièrement des postes de police et des prisons, à la recherche de prisonniers relevant du mandat du CICR.

Les délégués ont effectué au total 75 visites dans 13 prisons du gouvernement, 4 casernes militaires et 9 postes de police: ils ont ainsi vu 1 433 prisonniers, dont 1 237 pour la première fois. Deux opérations massives de libération de prisonniers ont eu lieu en janvier et avril.

Le CICR a fourni une assistance ponctuelle (couvertures, houes, vêtements et savon) aux prisonniers libérés lors de ces opérations et a procédé à leur enregistrement. De plus, les délégués ont pris des mesures pour vérifier que les détenus libérés regagnaient leurs foyers en toute sécurité.

En outre, lorsque les délégués ont constaté des besoins vitaux dans les lieux de détention qu'ils visitaient, des secours et du matériel médical, dont des vitamines, ont été fournis et des travaux d'assainissement entrepris. La responsabilité globale des conditions de vie des personnes privées de liberté revenant aux seules autorités, les distributions du CICR ont été ponctuelles (elles ont atteint plus de 9 tonnes en 1990).

### Agence de Recherches

Le personnel de l'Agence de Recherches du CICR a été actif dans le nord de l'Ouganda et dans la province du West Nile, où se trouvaient un grand nombre de réfugiés soudanais.

En 1990, l'Agence de Recherches du CICR à Kampala a résolu le cas de 204 personnes recherchées et a assuré la transmission de 17 238 messages Croix-Rouge.

En décembre, à la demande des autorités du Rwanda et de l'Ouganda, le CICR a organisé un convoi, afin de rapatrier par la route un groupe de 214 Ougandais qui se trouvaient empêchés de quitter Kigali, (capitale du Rwanda) en raison des mauvaises conditions de sécurité.

### **Activités médicales**

Lorsqu'au mois de janvier, de très nombreux blessés du conflit du Sud-Soudan ont afflué dans la province du West Nile, le CICR a envoyé sur place une équipe médicale chargée d'évaluer la situation, puis, a ouvert un poste de premiers secours à Moyo. En février, une équipe chirurgicale a été détachée pour un mois de l'hôpital CICR de Lokichokio (Kenya), afin de travailler à Moyo. Au cours de sa mission, elle a réalisé 44 interventions chirurgicales et pris en charge 99 patients, dont 19 ont été par la suite transférés sur l'hôpital de Lokichokio pour y poursuivre un traitement.

Les autres activités médicales du CICR ont porté sur l'assistance aux centres de santé locaux (pour un montant de 150 000 francs suisses), l'évacuation sur les hôpitaux de districts de quelque 150 personnes malades ou blessées vivant dans les zones conflictuelles, des campagnes de vaccination (touchant environ 17 000 personnes) et des évaluations nutritionnelles. Le personnel médical du CICR a également participé aux visites dans les lieux de détention.

### **Activités orthopédiques**

Au début de l'année, un technicien spécialisé dans les prothèses et les orthèses a été envoyé par le CICR auprès du personnel travaillant déjà au centre orthopédique de Kampala, (géré conjointement par la Croix-Rouge britannique, la Croix-Rouge ougandaise et le ministère de la Santé). A la fin de l'année, le CICR s'est retiré de ce projet, la Croix-Rouge britannique poursuivant son soutien.

Le centre a assuré la fabrication de 180 prothèses et 280 orthèses (175 et 257 patients équipés), de 1 843 paires de béquilles et de 338 fauteuils roulants; en outre, 55 réparations importantes ont été effectuées sur des prothèses.

### **Assistance en faveur de la population civile**

En 1990, le CICR a distribué au total en Ouganda 5 934 tonnes de secours, dont 5 291 tonnes de vivres.

A la suite de la grande offensive, menée par les forces gouvernementales en février dans la région de Kumi, contre les positions adverses, 85 000 personnes déplacées, regroupées dans dix camps à proximité de Kumi, ont eu besoin d'assistance. Le CICR a tout d'abord fourni des secours matériels à la population de ces camps, sous forme de couvertures, ustensiles de cuisine, feuilles de plastique, savon, pelles et jerricans, tandis que d'autres organisations assuraient le ravitaillement en vivres. Dès le mois de février, le CICR a suivi de près l'évolution de la situation sur le plan nutritionnel dans les camps. En juin, il est apparu nécessaire d'améliorer le système de la distribution des secours alimentaires; le CICR a enregistré la population des camps et a pris en charge les distributions générales de vivres, pendant une période de trois mois: de juillet à octobre, 5 102 tonnes de vivres ont ainsi été distribuées. Ces secours avaient été fournis, pour l'essentiel, par le Programme alimentaire mondial (PAM) à la base logistique du CICR de Mbale. De juillet à novembre, les délégués ont distribué des rations aux 85 000 habitants des camps. Vers la fin de l'année, une grande partie d'entre eux ont pu regagner leurs foyers. Le CICR a toutefois poursuivi ses distributions, afin de permettre à ces personnes de faire face à la pénurie de vivres, les champs n'ayant pas été cultivés pendant leur absence.

En août et septembre, 53 tonnes de semences et d'outils aratoires ont été distribuées afin de faciliter la réinstallation d'environ 14 000 familles qui avaient quitté les camps pour regagner leurs villages. Plus tard dans l'année, un agronome du CICR a visité d'autres villages habités par des personnes récemment revenues des camps, afin d'évaluer leur capacité de production de nourriture: il a alors constaté que ces populations resteraient dépendantes de l'aide alimentaire au moins jusqu'aux récoltes de juin 1991. Le rapport établi à la suite de cette mission d'évaluation a servi de base pour les distributions de semences et d'outils aratoires prévues au début de 1991 pour relancer la production locale.

Un programme similaire a été réalisé dans la région de Gulu pour quelque 41 000 familles.

### **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Des séminaires et des conférences sur le droit de la guerre et sur les principes de la Croix-Rouge ont été organisés à l'intention de plusieurs milliers de membres de l'armée, de la police et des services pénitentiaires, en particulier pour quelque 850 officiers de l'armée, gardiens de prison et officiers supérieurs de la police. D'autres programmes de diffusion ont été destinés aux fonctionnaires locaux, au personnel médical, aux membres du clergé, aux enseignants, aux étudiants et aux membres de la Croix-Rouge ougandaise.

La délégation de Kampala a apporté un appui technique à la Société nationale et assuré la formation du personnel recruté localement par le CICR.

Depuis fin 1989, le CICR a financé une série de quatre cours de premiers secours destinés au personnel de la Société nationale. La délégation a également participé au financement de deux magazines trimes-

trials publiés par la Croix-Rouge ougandaise, tirés chacun à plus d'un millier d'exemplaires.

## **SOMALIE**

En 1990, le CICR a été la seule organisation humanitaire à avoir une présence régulière dans le nord de la Somalie, toujours déchiré par le conflit qui oppose les forces gouvernementales au MNS<sup>1</sup>. Les combats ont exacerbé les tensions ethniques existantes et la situation est devenue extrêmement complexe, car les membres des différentes ethnies de la région se sont trouvés assimilés aux groupes de combattants. En outre, la présence de milliers de réfugiés éthiopiens dans la région a encore compliqué les données du problème.

Début octobre, les délégués ont commencé à effectuer des missions d'évaluation dans les zones sous contrôle du MNS; en décembre, le CICR a finalement été en mesure de se rendre directement par avion dans ces zones.

L'une après l'autre, les organisations d'assistance étrangères ont quitté le nord de la Somalie, principalement pour des raisons de sécurité. Tout en maintenant sa présence, avec sa sous-délégation de Berbera, le CICR a été contraint, dès le mois d'octobre, de réduire considérablement ses opérations sur le terrain suite à la multiplication des incidents de sécurité. Un délégué du CICR a d'ailleurs trouvé la mort au cours de l'un de ces incidents, survenu le 6 octobre. Les mesures de sécurité ont été renforcées début décembre afin de protéger le personnel du CICR et de permettre la poursuite des opérations.

<sup>1</sup> Mouvement national somalien.

### **Démarches et activités en faveur des personnes détenues**

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts avec le corps pénitentiaire («*Custodial Corps*»), en vue d'obtenir l'accès aux détenus de sécurité. En septembre, un mémorandum, présentant les activités du CICR dans le domaine de la protection, a été remis au ministère de l'Intérieur.

### **Agence de Recherches**

En 1990, l'Agence de Recherches du CICR à Mogadishu a résolu le cas de 976 personnes, apporté son concours à des regroupements familiaux (61 personnes réunies avec leurs proches) et assuré la transmission de 1 412 messages Croix-Rouge.

### **Activités médicales**

La guerre a entraîné la quasi-disparition de l'infrastructure médicale. Au cours de 1989, le CICR et le Croissant-Rouge somalien avaient remis en état de fonctionnement un hôpital à Berbera, afin de soigner les victimes du conflit. En outre, le CICR a pris différentes mesures visant à soutenir l'infrastructure médicale dans le nord du pays et à assurer l'évacuation des blessés.

En février 1990, le CICR a envoyé une deuxième équipe chirurgicale puis un physiothérapeute en renfort à l'hôpital chirurgical de Berbera, le nombre de blessés étant en nette augmentation, ce qui avait obligé à éléver la capacité de l'hôpital de 50 à plus de 80 lits. Tout au long de l'année, le CICR a assuré l'évacuation des patients sur cet hôpital, soit par avion, soit par la route. Par ailleurs, le CICR a fourni du matériel médical, ainsi que son assistance, aux hôpitaux de district de six villes touchées par le conflit dans le nord-ouest de la Somalie (Boroma, Burao, Las Anod, Hargeisa, Erigavo et Sheik). La délégation est également inter-

venue dans le domaine de l'assainissement (principalement en ce qui concerne les sources), afin que les institutions médico-sociales des grandes villes du nord soient constamment approvisionnées en eau potable.

En 1990, 1 115 patients ont été admis à l'hôpital chirurgical du CICR à Berbera (dont 617 avaient été évacués par les soins de la sous-délégation) et, au total, 2 611 interventions chirurgicales y ont été pratiquées.

Outre le matériel médical, représentant quelque 730 000 francs suisses, utilisé à l'hôpital de Berbera, le CICR a donné pour plus de 190 000 francs suisses de fournitures et médicaments à divers établissements médicaux situés à Berbera, Boroma, Burao, Hargeisa, Las Anod et Mogadishu.

### **Assistance en faveur de la population civile**

Déjà fragile, l'économie du nord-ouest de la Somalie a fortement souffert de la guerre, rendant de nombreuses personnes dépendantes de l'aide extérieure. Dès le mois de mai, la sous-délégation de Berbera a été en mesure d'utiliser les routes dans cette région: le CICR a ainsi commencé à fournir une assistance alimentaire et matérielle à plus de 15 000 personnes déplacées vivant dans la région d'Awdal, près de Boroma. Il a en outre organisé, dans la première moitié de l'année, des convois à destination de Hargeisa, Boroma, Burao et de la région d'Adwal, pour apporter le même type d'assistance aux populations démunies.

### **Personnes déplacées et institutions médico-sociales**

Une mission d'évaluation conduite par le CICR, au nord de Boroma, avait montré la nécessité d'une aide d'urgence en faveur de personnes déplacées et de nomades se trouvant dans la région d'Adwal. Dès le mois de mars, des distributions générales

de vivres ont été organisées en faveur de 15 000 personnes.

Le CICR a poursuivi ses distributions de vivres et de secours non alimentaires (couvertures, vêtements, savon et ustensiles de cuisine), en faveur des personnes déplacées (dont le nombre de nouveaux arrivants était en constante augmentation depuis le début de l'année), ainsi que pour les personnes les plus démunies et des institutions médico-sociales, telles qu'orphelinats, hôpitaux et centres accueillant des handicapés.

Au total en 1990, le CICR a distribué en Somalie plus de 2 300 tonnes de secours alimentaires (blé, riz, haricots, lentilles, huile, sucre, etc.) et quelque 35 tonnes de secours non alimentaires (couvertures, savon et vêtements).

### Activités en faveur des réfugiés éthiopiens

Des dizaines de milliers de réfugiés éthiopiens avaient afflué dans le nord de la Somalie à la suite du conflit qui, en 1977, avait opposé les deux pays. Tout au long de 1990, des efforts ont été déployés en vue de faciliter le rapatriement de cette population prise au piège du conflit somalien. En juin, le HCR a été autorisé, par les autorités éthiopiennes et somaliennes, à rapatrier quelque 5 000 réfugiés éthiopiens (sur les dizaines de milliers se trouvant dans le nord-ouest de la Somalie). En sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR s'est chargé, avec le concours du personnel local du HCR, d'enregistrer les réfugiés devant être rapatriés et de les transporter jusqu'au centre d'accueil érigé à leur intention à Babile (Ethiopie) par le gouvernement éthiopien.

### Rapatriement

En octobre, l'opération CICR de rapatriement des Ethiopiens réfugiés dans le nord-ouest de la Somalie a été temporairement suspendue pour des raisons de sécurité. A la fin du mois de décembre,

les rapatriements ont repris avec l'arrivée à Babile d'un huitième convoi. Au total, 3 864 personnes ont été rapatriées dans le cadre de cette opération.

### Assistance

Au début de 1990, les Nations Unies ayant mis fin à leur programme d'assistance en faveur des réfugiés, le CICR a secouru plus de 17 000 personnes dans le camp de réfugiés de Bihin, au sud de Berbera, et fourni une assistance alimentaire aux centres de réhabilitation nutritionnelle des camps de réfugiés de Boroma. La délégation du CICR a également remis à l'organisation ELU/CARE<sup>1</sup> 475 tonnes de vivres destinées à être distribuées dans les camps situés à proximité de Boroma.

Avec le lancement, par les Nations Unies, d'un programme d'urgence de six mois en faveur des réfugiés éthiopiens au nord de la Somalie (United Nations Extraordinary Interim Emergency Programme/UNEIEP), le CICR a pu réduire progressivement son aide dès février. Toutefois, le programme onusien ayant pris fin au mois d'août, le CICR a été à nouveau la seule organisation en mesure de secourir les réfugiés éthiopiens. La délégation a donc recommencé en septembre à distribuer, de manière ponctuelle, une aide d'urgence à la population des camps.

### Diffusion et coopération avec la Société nationale

La délégation a organisé, dans le nord du pays et dans la région de Mogadishu, des séances de diffusion auxquelles ont participé environ 5 000 personnes (officiers de l'armée, responsables politiques, chefs de clans et membres du grand public).

Des séances ont été organisées à l'intention de membres du corps pénitentiaire («*Custodial Corps*») et d'officiers de l'armée de terre et de la marine.

<sup>1</sup> Emergency Logistical Unit.

Le CICR a fourni un appui matériel au Croissant-Rouge de Somalie, à Mogadishu et à Berbera, en lui remettant des véhicules, des appareils de radio, des générateurs et des équipements pour l'entretien des véhicules.

### **Logistique**

Au cours du premier semestre, seuls les avions petits porteurs ont permis d'atteindre les villes du nord-ouest et d'assurer le transport des secours, du personnel et des blessés. Dès la fin mai, le CICR a commencé à organiser des convois de camions pour acheminer les secours jusqu'à Boroma, via Hargeisa, et, dès le mois d'août, il a été également possible de se rendre par la route dans les villes de Sheik et de Burao. La délégation a cependant continué à avoir besoin d'un petit avion pour permettre l'approvisionnement de l'hôpital chirurgical de Berbera, évacuer les blessés et atteindre les régions isolées.

## **SOUDAN**

Les activités du CICR se sont intensifiées au Sud-Soudan dès le début de 1990. Les délégués ont d'abord pu atteindre par la route la ville de Bor, puis descendre le Nil jusqu'à Shambe et Adok, les ports qui desservent les villes de Yirol et Leer. En avril, après sept mois d'interruption, le CICR a repris ses vols à destination de trois villes sous contrôle gouvernemental (Malakal, Juba et Wau) et de trois localités se trouvant dans des zones contrôlées par la SPLA<sup>1</sup> — Kongor, Leer, et Bor (qui fait office de base logistique). L'action d'assistance a revêtu diverses formes: aide en faveur des groupes vulnérables dans les villes du sud, distributions de semences, de secours non alimentaires

et distributions générales de vivres à Leer et à Malakal, campagnes de vaccination du bétail. Parallèlement, les activités médicales du CICR ont repris dans la région et le CICR a poursuivi ses efforts afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues en relation avec le conflit.

En octobre, les vols du CICR ont été à nouveau bloqués par les autorités soudanaises, dans l'attente d'un accord entre le gouvernement et la SPLA sur les modalités d'utilisation d'une barge — «Red Cross 2» — offerte par le gouvernement norvégien au CICR pour ses activités au Sud-Soudan.

### **Démarches et activités en faveur des personnes détenues**

De mai à octobre, les délégués du CICR ont effectué trois visites dans un lieu de détention du gouvernement, à Juba, où ils ont vu au total 11 prisonniers. En septembre et novembre, les délégués ont visité, au quartier général de l'armée à Malakal, 64 personnes qui ont dit s'être rendues aux autorités de cette ville. En octobre, les délégués ont visité 35 soldats gouvernementaux détenus dans un camp de la SPLA.

Le CICR a présenté une offre de services au gouvernement soudanais en 1990 et il a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir l'accès à l'ensemble des personnes détenues par la SPLA (y compris les prisonniers visités en 1989 et les 35 personnes vues au début de 1990). A la fin de l'année, le CICR poursuivait toujours les négociations en vue d'obtenir l'autorisation de visiter l'ensemble des personnes détenues pour des raisons liées au conflit.

### **Agence de Recherches**

Une grande partie de l'activité, dans le domaine de l'Agence, a été axée sur la transmission des messages Croix-Rouge entre des réfugiés soudanais se trouvant dans le nord de l'Ouganda et leurs familles.

---

<sup>1</sup> «Sudan People's Liberation Army» — Armée populaire de libération du Soudan.

les vivant à Juba et dans d'autres régions. L'Agence de Recherches a reçu plus de 500 messages Croix-Rouge et en a distribué plus de 650 à ces personnes en 1990. La délégation a également traité un nombre croissant de demandes de recherches et de messages familiaux, concernant des réfugiés éthiopiens au Soudan ou leurs familles à l'étranger. Une nette augmentation a été enregistrée dans le nombre de messages Croix-Rouge transmis entre les régions contrôlées par la SPLA et celles sous contrôle gouvernemental, bien que le volume global de cet échange de correspondance soit demeuré relativement faible.

Le nombre de personnes retrouvées par le CICR au Sud-Soudan est passé de 127 en 1989 à 797 en 1990. Pas ailleurs, le nombre de messages Croix-Rouge distribués par le CICR entre Khartoum et Juba a, lui aussi, augmenté, passant de 1 470 en 1989 à 5 308 en 1990.

Au total en 1990, pour l'ensemble du Soudan, le CICR a résolu le cas de 1 233 personnes recherchées et assuré la transmission de 7 861 messages Croix-Rouge.

Après que le port de Massawa, en Ethiopie, eut changé de mains, un grand nombre de réfugiés éthiopiens et d'enfants non accompagnés ont afflué à Port-Soudan. Le bureau de recherches au Soudan a reçu des demandes au sujet de plus de 300 personnes appartenant à ce groupe.

### Activités médicales

Le CICR a maintenu deux équipes chirurgicales à l'hôpital de Lokichokio, dans le nord du Kenya, où sont soignés les blessés du conflit du Sud-Soudan. En 1990, 777 patients y ont été admis et 1 700 interventions chirurgicales réalisées. En février, l'une des deux équipes a été envoyée à Moyo, dans le nord de l'Ouganda, où le CICR avait ouvert de toute urgence un poste de premiers secours, suite à l'afflux, dès janvier, de blessés de guerre soudanais.

Le CICR a fourni du matériel médical, pour un montant de 30 000 francs suisses, à des centres de santé de Yirol, Bor, Kongor, Kapoeta et Leer.

Sur le terrain, le personnel médical du CICR a vacciné les femmes et les enfants contre six maladies (rougeole, tuberculose, poliomyélite, tétanos, diphtérie et coqueluche) et donné des consultations médicales. Par la route ou par avion, le CICR a évacué, sur Lokichokio ou Khartoum, des habitants de localités isolées, dont l'état nécessitait un traitement médical ou chirurgical.

Le personnel spécialisé du CICR a également continué ses activités à l'atelier orthopédique de Khartoum et au centre orthopédique à Kassala. Ce dernier a accueilli aussi bien des victimes de guerre soudanaises qu'éthiopiennes. En 1990, les deux centres orthopédiques du CICR ont produit 631 prothèses, 238 paires de béquilles et effectué 479 réparations importantes; enfin, 500 et 193 patients ont été traités respectivement à Khartoum et Kassala pour retrouver une autonomie de mouvement.

Dans le cadre des activités du CICR destinées à améliorer les conditions d'hygiène, le personnel du CICR a collaboré à des travaux dans les domaines de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable de plusieurs villes et d'établissements médicaux au sud du pays.

### Activités en faveur de la population civile

En 1990, les quantités de secours alimentaires distribuées dans le sud du Soudan ont été inférieures à celles de l'année précédente, grâce aux bonnes récoltes obtenues fin 1989 et aux programmes de réhabilitation d'urgence, menés notamment par le CICR et d'autres organisations. L'institution s'est donc efforcée, en 1990, de couvrir rapidement les besoins alimentaires d'urgence. Deux grandes distributions ont ainsi eu lieu, l'une à Leer,

l'autre à Malakal, atteignant plus de 141 000 bénéficiaires, en août et septembre.

Au total, le CICR a distribué, dans les régions conflictuelles du Soudan, quelque 1 295 tonnes de secours provenant du Kenya et 6 350 tonnes de secours provenant du Soudan même. Sur ces quantités, les villes de Juba, Malakal et Wau ont reçu chacune environ 2 000 tonnes, tandis que 780 et 293 tonnes ont bénéficié aux habitants de Leer et Kongor. Le CICR a également fourni une assistance aux populations d'Aweil, Bor et Yirol. Parallèlement à ces distributions, le CICR a remis à la Société nationale plus de 544 tonnes de secours (90% en vivres), afin de soutenir ses programmes en faveur des personnes déplacées à Omdurman et dans les montagnes proches de la mer Rouge.

Le CICR a également fourni une assistance alimentaire et matérielle à des groupes vulnérables à Khartoum, Wau, Malakal et Juba, et distribué des secours (comprenant notamment des couvertures, des ustensiles de cuisine, des moustiquaires et des outils aratoires) aux habitants les plus démunis des localités contrôlées par la SPLA dans le sud du pays, en particulier à Leer, Kongor et Yirol, ainsi que dans des régions situées au sud de Shambe, au bord du Nil.

Les programmes de réhabilitation, portant sur la distribution de plus de 570 tonnes de semences et 76 tonnes d'outils aratoires, ainsi que sur la vaccination du bétail, ont constitué un autre volet important de l'action. La Croix-Rouge danoise a réalisé le programme vétérinaire du CICR dans le sud, vaccinant plus de 300 000 têtes de bétail contre la peste bovine.

#### **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

En juillet, le délégué du CICR chargé de la diffusion auprès des forces armées en Afrique et le responsable soudanais de la

Justice militaire ont donné un cours de trois jours à l'intention de 25 commandants et colonels des forces armées soudanaises. Au cours du second semestre de l'année, la délégation de Khartoum a organisé une série de séances de diffusion destinées aux étudiants et aux enseignants de la Faculté de droit de Khartoum et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Le CICR a soutenu les activités des sections locales du Croissant-Rouge soudanais de Juba, Malakal et Wau, trois villes situées dans la zone conflictuelle, (programmes d'assistance pour un millier de cas sociaux, crèches, écoles et sensibilisation de la population dans le domaine de la santé, notamment au sujet des maladies infantiles et du SIDA).

La délégation a également accordé une aide à la Société nationale, dans le cadre de ses activités en faveur des personnes déplacées à Omdurman et à Khartoum, fournissant régulièrement de l'eau, ainsi que des couvertures et de la farine. Le CICR a en outre donné environ 40 tonnes de secours pour venir en aide à plus de 4 000 personnes déplacées en raison de troubles dans la région du Darfour.

## **DÉLÉGATIONS RÉGIONALES**

Les délégations régionales du CICR à Dakar, Lomé, Lagos, Kinshasa, Harare et Nairobi, ont joué un rôle actif dans un certain nombre de situations d'urgence en 1990.

Trois délégations régionales d'Afrique de l'Ouest (Dakar, Lagos et Lomé) ont envoyé des délégués, afin d'assister les Libériens, tant au Libéria que dans les pays limitrophes. Grâce aux délégués basés à Kinshasa, une délégation a pu être ouverte au Rwanda. Les délégués régionaux ont aussi été dépêchés dans d'autres pays, soit le Gabon, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, la Zambie et le Sénégal (Casa-

mance), lors de troubles de l'ordre public ou d'autres tensions.

Parallèlement à ces situations d'urgence, les délégations régionales du CICR ont poursuivi leur travail dans les domaines de la protection, de l'Agence de Recherches, de l'assistance médicale et des secours.

Toutes les délégations régionales ont poursuivi leurs activités de diffusion, ainsi que les programmes de coopération pour le développement des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En outre, en raison du besoin spécifique en matière de diffusion au sein des forces armées, le CICR a basé à Nairobi, depuis janvier 1990, un délégué spécialiste de la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Ce délégué a participé notamment aux séminaires qui ont réuni, fin juillet, à Gaborone et à Mbabane, des militaires de dix pays d'Afrique australe, ainsi qu'à un séminaire organisé début mai à Lomé, à l'intention des militaires de haut rang de dix pays d'Afrique occidentale.

#### ***DAKAR: (Cap-Vert, Gambie, Guinée (Conakry), Guinée-Bissau, Mali, Sénégal)***

**SÉNÉGAL** — La délégation régionale de Dakar a poursuivi son action, dans les domaines de la protection et de l'Agence de Recherches, en relation avec les événements qui se sont déroulés en Mauritanie et au Sénégal en 1989.

En 1990, les délégués du CICR ont visité au Sénégal 89 détenus de sécurité mauritaniens dans quatre lieux de détention. Sur ce nombre, 60 ont été enregistrés pour la première fois. De la nourriture, des couvertures et des articles de toilette ont été distribués aux prisonniers. En outre, la délégation a mené régulièrement des tâches d'Agence dans ces prisons.

L'Agence de Recherches de Dakar a distribué 723 messages Croix-Rouge, liés

pour la plupart à la situation de tension entre le Sénégal et la Mauritanie, et a apporté son concours à des regroupements de familles concernant 29 personnes.

#### ***Troubles en Casamance***

Le CICR a offert ses services afin de visiter les personnes arrêtées en relation avec la tension régnant en Casamance (sud du Sénégal). A la fin de l'année, les pourparlers à ce sujet étaient toujours en cours.

Après le début des troubles dans cette région, le CICR a remis du matériel médical à l'hôpital de Ziguinchor; fin mai, le CICR et la Société nationale ont distribué environ cinq tonnes de secours.

#### ***Diffusion et coopération avec les Sociétés nationales***

En avril, la délégation régionale de Dakar a organisé à Conakry, à l'intention des journalistes guinéens, un séminaire consacré à la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En novembre, elle a mis sur pied un séminaire de formation dans le domaine de l'Agence de Recherches à l'intention des représentants de 10 Sociétés nationales de l'Afrique de l'Ouest.

En outre, la délégation régionale a apporté son concours à l'organisation, par la Croix-Rouge sénégalaise, d'un cours de premiers secours destiné au personnel de la Croix-Rouge, dans trois départements du pays. Le CICR a fourni des brancards, des trousse de premiers soins, ainsi que d'autres secours pour les activités de la Croix-Rouge en Casamance. A fin 1990, la Croix-Rouge malienne a également reçu des trousse de premiers secours.

#### ***LAGOS: (Cameroun, Guinée équatoriale, Gambie, Ghana, Nigéria, Sierra Leone)***

Le délégué régional du CICR basé à Lagos est parvenu à établir un contact avec des

représentants de l'ECOMOG, en vue de discussions portant sur les activités du CICR au Libéria.

**GAMBIE** — Les délégués du CICR ont visité, en février, 38 détenus de sécurité dans un lieu de détention relevant du ministère de l'Intérieur. Une assistance a également été fournie à leurs familles. En outre, des secours et du matériel médical, pour respectivement 16 653 et 3 757 francs suisses, ont été distribués dans les prisons par la Croix-Rouge de la Gambie. L'Agence de Recherches du CICR de Lagos a assuré la transmission de 191 messages Croix-Rouge.

### **Diffusion et coopération avec les Sociétés nationales**

**CAMEROUN** — En juin, le CICR a organisé un atelier à Yaoundé pour les secrétaires généraux et les responsables de l'information des Sociétés nationales de la région.

Des officiers supérieurs des forces armées camerounaises ont participé, au début de l'année, à un séminaire organisé par le CICR et la Croix-Rouge camerounaise. En août, le CICR a animé, à Accra, un atelier sur le droit international humanitaire, les principes et les activités du Mouvement à l'intention du personnel du service pénitentiaire du Ghana.

### **LOMÉ: (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Niger, Togo)**

En septembre, le CICR a présenté une offre de services afin de pouvoir visiter les personnes détenues pour des motifs liés à la sécurité de l'Etat, au Burkina Faso et au Niger.

**TOGO** — En novembre, les délégués du CICR ont visité au Togo trois lieux de détention relevant du ministère de l'Intérieur, où ils ont vu 19 détenus de sécurité condamnés.

La délégation de Lomé a distribué des secours, pour un montant de 7 639 francs suisses, aux personnes détenues au Togo; elle a également accordé une aide financière aux familles de détenus au Burkina Faso, ainsi que dans plusieurs autres pays de la région.

A Lomé, l'Agence de Recherches a assuré la transmission de 67 messages Croix-Rouge en 1990.

### **Diffusion et coopération avec les Sociétés nationales**

En décembre, le CICR a organisé, conjointement avec la Croix-Rouge et les forces armées béninoises, un séminaire de formation destiné à 30 instructeurs militaires sur divers aspects du droit international humanitaire. Il a également apporté son concours à la création, à Cotonou, d'un centre de documentation sur le droit international humanitaire.

Quarante officiers des forces armées des sept pays de l'ANAD<sup>1</sup> (Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo), de deux pays ayant rang d'observateurs auprès de l'ANAD (Guinée et Bénin), ainsi que de Guinée-Bissau, ont participé, du 3 au 11 mai, à un séminaire sur le droit international humanitaire.

La délégation de Lomé a organisé, en juin, un séminaire à l'intention de 30 officiers de la Gendarmerie nationale togolaise.

### **KINSHASA: (Burundi, République centrafricaine, Gabon, Rwanda, Sao Tomé e Principe, Zaïre)**

**ZAÏRE** — Le président du CICR, CorNELIO SOMMARUGA, s'est rendu à fin mars 1990 au Zaïre, où il a eu des entretiens avec le chef de l'Etat zaïrois et d'autres hauts responsables. M. Sommaruga a

---

<sup>1</sup> «Accord de non-agression et de coopération en matière de défense».

donné des conférences à l'université de Kinshasa et participé à une table ronde télévisée d'une heure.

Tout au long de l'année les délégués du CICR ont visité, au Zaïre, des détenus de sécurité dans des lieux de détention relevant de divers ministères, agences ou autorités. Au total, ils ont effectué 35 visites dans sept lieux de détention où ils ont vu 120 détenus de sécurité (dont 82 pour la première fois): D'autres visites, liées aux tâches d'Agence, ont en outre été effectuées.

**BURUNDI** — Les délégués du CICR ont visité, en avril et mai, six prisons relevant du ministère de la Justice (93 détenus de sécurité).

**RWANDA** — Le CICR a effectué une série de visites à 40 détenus de sécurité dans les prisons du Rwanda à la fin du mois de juin et au début juillet. La délégation régionale a distribué des secours alimentaires et non alimentaires aux prisonniers et aux familles des personnes détenues.

**GABON** — Lors des troubles de mai et juin, un délégué du CICR s'est rendu à Port Gentil afin d'effectuer une mission d'évaluation et participer aux distributions de vivres aux personnes dans le besoin.

## Diffusion

Le CICR a organisé, à l'université de Kinshasa, un séminaire régional sur la mise en œuvre du droit international humanitaire à l'intention de spécialistes du droit provenant de cinq pays. Un séminaire d'information de quatre jours destiné à des membres de l'armée zaïroise, à des employés du gouvernement, à des représentants de la presse, ainsi qu'à du personnel de la Société nationale a eu lieu en juin dans la capitale. A Brazzaville, un cours similaire a été donné, en octo-

bre, à l'intention des officiers de l'Armée populaire congolaise.

Les directeurs des services pénitentiaires de plusieurs pays francophones ont participé à un séminaire qui s'est tenu en septembre à Bujumbura (Burundi).

Tout au long de l'année, le CICR a présenté des exposés sur le droit international humanitaire devant des membres des forces armées zaïroises et de la Garde civile, ainsi que des représentants des autorités locales; la délégation a également poursuivi un programme de diffusion destiné au grand public, comprenant des éléments radiodiffusés.

## Coopération avec les Sociétés nationales

En juin, la délégation de Kinshasa a remis à la Croix-Rouge de la République du Zaïre 3,5 tonnes de secours, afin de soutenir son programme en faveur des victimes des inondations survenues en mai à Bandalungwa. Le CICR a également apporté son concours à la formation de diffuseurs de la Société nationale et à la remise en état d'un poste de premiers secours à Limete.

## *HARARE: (Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)*

La délégation de Harare a apporté un important soutien opérationnel aux actions d'envergure menées par le CICR au Mozambique et en Angola. La délégation a également continué à fournir une assistance technique à l'atelier orthopédique de Bulawayo et procédé, tant en Zambie qu'au Zimbabwe, à des distributions de secours en faveur de personnes affectées par le conflit au Mozambique.

## Activités en faveur des détenus

**ZAMBIE et ZIMBABWE** — Les délégués du CICR, accompagnés par des équipes de la Société nationale, ont visité les réfugiés mozambicains détenus dans des postes de police et sont intervenus en leur faveur.

L'Agence de Recherches de Harare a résolu des cas de recherches concernant 174 personnes et assuré la transmission de 7 176 messages Croix-Rouge (échangés, pour la plupart, entre des réfugiés mozambicains et leurs familles).

### **Activités médicales**

#### *Distributions de matériel médical*

Les hôpitaux et autres centres médicaux d'une trentaine de communautés des régions frontalières de l'est de la Zambie et du Zimbabwe ont bénéficié de l'assistance médicale du CICR (matériel de pansements, trousse de premiers secours, gants de chirurgie et désinfectant).

#### *Activités orthopédiques*

Selon l'accord de coopération, conclu en 1984 entre le CICR et le ministère zimbabwéen de la Santé, le CICR a remis, au milieu de l'année, la gestion de l'atelier orthopédique de Bulawayo au ministère de la Santé.

Au début de 1990, le CICR avait organisé à Bulawayo des cours de formation, d'une durée de trois semaines, destinés à des apprentis techniciens en orthopédie venus du Swaziland et du Lesotho. Jusqu'à la fin de l'année, le CICR a maintenu sur place un technicien orthopédiste expatrié, afin d'assurer la transition et de mener à terme le deuxième cours de formation complète, d'une durée de deux ans, de techniciens orthopédistes.

En 1990, l'atelier orthopédique de Bulawayo a assuré la fabrication de 301 prothèses et 243 orthèses (273 et 182 patients équipés), ainsi que de 740 paires de béquilles. En outre, l'atelier a effectué 121 réparations importantes sur des prothèses.

#### **Assistance en faveur des civils**

Dans les régions frontalières de l'est de la Zambie et du Zimbabwe, les personnes déplacées en raison des retombées du

conflit du Mozambique ont bénéficié de l'assistance du CICR et des Sociétés nationales respectives. En outre, dans l'ouest de la Zambie, le CICR a fourni une assistance aux personnes affectées par le conflit angolais.

Les distributions dont ont bénéficié les populations déplacées, ainsi que les réfugiés vivant le long des frontières du Mozambique et de l'Angola, ont totalisé quelque 90 tonnes de vivres, trois tonnes de semences et d'outils aratoires, ainsi que 13 tonnes de secours non alimentaires (couvertures, vêtements, tentes et ustensiles de cuisine).

#### **Coopération avec les Sociétés nationales**

Le CICR a soutenu les programmes de préparation aux catastrophes des Sociétés nationales de Zambie et du Zimbabwe, en leur remettant respectivement six et trois tonnes de secours pour leurs sections locales, et en prenant partiellement en charge les salaires des responsables provinciaux. La délégation régionale a en outre remis du matériel et des bicylettes pour les programmes «Agence» des deux Sociétés nationales, et a apporté un appui à la formation de personnel dans ce domaine (une grande partie des activités de recherches de ces deux Croix-Rouges concerne les réfugiés mozambicains). Enfin, une aide a été apportée à la Société nationale du Malawi, responsable de l'aide aux réfugiés mozambicains, ainsi qu'à la Croix-Rouge du Botswana pour ses programmes en faveur des handicapés, sa banque du sang et son service d'ambulances.

#### ***NAIROBI: (Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tanzanie)***

**KENYA** — En mars 1990, le président du CICR s'est rendu au Kenya, où il a eu des entretiens avec le chef de l'Etat et de hauts responsables du gouvernement. Le président du CICR a saisi cette

occasion pour remercier le gouvernement et la Société nationale du soutien apporté aux opérations du CICR dans les pays voisins, en particulier au Soudan.

### Agence de Recherches

La délégation a établi 839 titres de voyage (concernant au total 960 personnes, dont de nombreux enfants), les bénéficiaires étant essentiellement des réfugiés somaliens ou éthiopiens. En outre, la délégation a assuré la transmission de 474 messages Croix-Rouge et résolu des cas de recherches concernant 140 personnes.

### Diffusion

En janvier, le CICR a basé à Nairobi un délégué régional chargé des activités de diffusion auprès des forces armées dans l'ensemble de l'Afrique. A la fin de l'année, quelque 800 officiers appartenant à 35 des 46 pays de l'Afrique subsaharienne avaient ainsi pu bénéficier d'une formation approfondie ou participer à des séminaires sur le droit international humanitaire, les règles que doivent observer les combattants et le respect des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Ce délégué a également pris part à des séminaires spéciaux organisés dans toute l'Afrique.

En janvier, puis en mars, le CICR et les responsables de la diffusion des Sociétés nationales du Kenya et de la Tanzanie ont organisé des conférences sur les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'intention des gardiens de prisons.

En mars, le CICR a animé un atelier de trois jours à l'intention de 25 journalistes kenyans.

### Coopération avec les Sociétés nationales

Dès les premiers mois de l'année, le CICR a fourni un appui financier à la Croix-Rouge du Kenya afin de lui permettre d'ouvrir une section locale à Turkana, dans le nord du pays, non loin du centre logistique et de l'hôpital du CICR de Lokichokio. La Société nationale et le CICR ont organisé conjointement des séances de diffusion pour les forces armées, la police, les membres du service pénitentiaire, ainsi que dans les universités. La délégation régionale a également pris en charge le salaire de base des responsables de la diffusion et de l'information au sein des Sociétés nationales du Kenya, de Tanzanie et de Djibouti; elle a fourni un appui matériel, ainsi que des publications et financé l'achat de trousse de premiers secours.

En 1990, le CICR a poursuivi le programme, lancé en août 1989, prévoyant la formation de 128 secouristes du «Croissant-Rouge des Comores» (CRC), Société non encore reconnue.

La délégation régionale de Nairobi a, par ailleurs, fourni du matériel vidéo et des publications au service d'information de la «Croix-Rouge des Seychelles», autre Société non encore reconnue.

La Croix-Rouge de Tanzanie a bénéficié d'une assistance dans le domaine de l'Agence de Recherches et le CICR a aidé la Société nationale à ouvrir une section locale à Zanzibar. La délégation a, en outre, contribué au financement de son bulletin d'information trimestriel et pris en charge les salaires des responsables de l'information et de la diffusion.

**SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1990**  
***AFRIQUE***

<b>Pays</b>	<b>Médical</b>	<b>Secours</b>		<b>Total</b> (Fr.s.)
	(Fr.s.)	(Fr.s.)	(Tonnes)	
Afrique du Sud .....		469 887	227,6	469 887
Angola .....	419 445	6 547 150	7 842,6	6 966 595
Angola (Sud-Est) .....	387 732	560 482	465,7	948 214
Bénin .....		6 500	6,5	6 500
Burundi .....		7 553	2,7	7 553
Djibouti .....	2 718			2 718
Ethiopie .....	1 590 945	1 769	3,1	1 592 714
Ethiopie (Erythrée via Soudan) .	127 620	311 073	235	438 693
Gambie .....	3 757	16 653	8	20 410
Libéria .....	153 518	399 986	158,4	553 504
Mali .....	10 820			10 820
Mozambique .....	601 605	1 911 699	1 782,6	2 513 304
Namibie .....		72 446	66,3	72 446
Ouganda .....	92 894	4 170 220	5 934,6	4 263 114
Rwanda .....	35 750	28 401	12,9	64 151
Sénégal .....	16 594	12 408	11,7	29 002
Somalie .....	910 812	2 105 243	2 326,6	3 016 055
Soudan .....	282 651	5 667 200	7 041	5 949 851
Soudan (conflit au Sud-Soudan via Kenya) .....	479 259	1 728 787	1 298,2	2 208 046
Swaziland .....		26 178	2	26 178
Togo .....		7 639	1,3	7 639
Zaïre .....		69 472	44,6	69 472
Zambie .....	9 962	114 891	59,3	124 853
Zimbabwe .....		112 299	54,8	112 299
<b>TOTAL .....</b>	<b>5 126 082</b>	<b>24 347 936</b>	<b>27 585,5</b>	<b>29 474 018</b>